

Deuxième cycle : Master à finalité spécialisée
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppin, 28 - 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)
Section : Formation instrumentale
Option : Vents
Spécialité : **Clarinette**

BLOC 1 – C2B1					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Vents					
Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2					
Instrument principal – clarinette	120	22	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90	14	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Vents					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 18 – Culture générale – C2B1 – Vents					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Vents					
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	510	60			

BLOC 2 – C2B2					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Vents					
Instrument principal – clarinette	120	30	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90	14	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 25 – Culture générale – C2B2 – Vents					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	390	60			

** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit « master » en clarinette, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.